

Offre promotionnelle : 

Lancement de l'offre promotionnelle : 23/08/2016

Fin de l'offre promotionnelle : 10/10/2016

Différences / avantages de l'offre promotionnelle : Option offerte pour toute souscription à Tango Smart LU / LU+ entre le 23/08/16 et le 10/10/2016. L'option ne sera pas facturée pendant toute la durée initiale d'engagement, soit 12 mois pour Smart LU et 24 mois pour Smart LU+. Au-delà, elle sera facturée 2€/mois.

Lien vers l'offre promotionnelle : <http://www.tango.lu/fr/particulier/promos>

1. Nom de l'entreprise notifiée	Tango Services SA	
1.1. Adresse	177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange	
Helpdesk [joignable de 8h à 22h, du Lundi au Vendredi joignable de 8h à 20h, le Samedi, Dimanche et jours fériés]	numéro téléphone	800 77777
	e-mail	info@tango.lu
Service clientèle [joignable de 8h à 22h, du Lundi au Vendredi joignable de 8h à 20h, le Samedi, Dimanche et jours fériés]	numéro téléphone	800 77777
	e-mail	info@tango.lu
Service technique [joignable de 9h à 18h, du Lundi au Vendredi]	numéro téléphone	800 77777
	e-mail	info@tango.lu
Service réclamation/médiation [joignable de 8h à 22h, du Lundi au Vendredi joignable de 8h à 20h, le Samedi, Dimanche et jours fériés]	numéro téléphone	800 77777
	e-mail	info@tango.lu
	adresse	Tango Boîte Postale 32 L-8005 Bertrange Luxembourg
Service facturation [joignable de 8h à 22h, du Lundi au Vendredi joignable de 8h à 20h, le Samedi, Dimanche et jours fériés]	numéro téléphone	800 77777
	e-mail	info@tango.lu
1.2. Site Web	www.tango.lu	

Dernière mise à jour le 23/08/2016, tarifs en vigueur à partir du 08/09/2015

Tous les prix sont à indiquer en EURO TVA (17%) comprise

2. Nom de l'offre	Tango Forfait bloqué
3. Contrat	
3.1. Lien vers les conditions contractuelles (particulières/générales)	<p><b>Forfait Bloqué:</b></p> <p><b>Option sans engagement. L'option forfait bloqué est compatible uniquement avec les abonnements Tango Smart M, L, XL, M +, L + et XL + commercialisés entre le 19 mai 2015 et le 6 juin 2016 et les abonnements Smart LU et Smart LU+ commercialisés à partir du 07 juin 2016</b></p> <p>Les communications non incluses dans l'abonnement (appels, SMS et data) sont bloquées. Pour les activer, le client doit acheter une des recharges prépayées disponibles. Les recharges prépayées ne permettent pas d'acheter des packs de communications.</p> <p>L'activation des services s'effectuera sous 48 heures après la conclusion du contrat (hors week-end et jours fériés). Le client recevra une confirmation de l'activation par SMS.</p> <p>Conditions générales :</p> <p><a href="http://www.tango.lu/documents/fck/file/01_Conditions%20Generales%20et%20Particulieres/New_06_01_2011/CONDITIONS%20GENERALES%20POUR%20LES%20SERVICES%20TANGO.pdf">http://www.tango.lu/documents/fck/file/01_Conditions%20Generales%20et%20Particulieres/New_06_01_2011/CONDITIONS%20GENERALES%20POUR%20LES%20SERVICES%20TANGO.pdf</a></p> <p>Conditions particulières pour les services Tango Mobile:</p> <p><a href="http://www.tango.lu/documents/fck/file/01_Conditions%20Generales%20et%20Particulieres/CONDITIONS%20PARTICULIERES%20POUR%20LES%20SERVICES%20TANGO%20MOBILE.pdf">http://www.tango.lu/documents/fck/file/01_Conditions%20Generales%20et%20Particulieres/CONDITIONS%20PARTICULIERES%20POUR%20LES%20SERVICES%20TANGO%20MOBILE.pdf</a></p>

3.2. Description du service	<p>L'option Tango Forfait bloqué permet de bloquer toutes les communications non incluses dans les abonnements SMART.</p> <p>Cette option offre la possibilité aux clients de souscrire aux abonnements SMART tout en ayant l'assurance de ne pas faire de hors forfait.</p> <p>Si le client a consommé tout son forfait ou souhaite effectuer des communications non incluses dans son forfait, il a la possibilité de recharger son compte avec les recharges Tango prépayées (5€, 10€, 20€ et 40€). Il aura ainsi la possibilité de continuer à communiquer avec proches</p>	
3.3. Valable à partir du	08/09/2015	
3.4. Durée minimale d'engagement	[mois]	Pas d'engagement
3.5. Délai contractuel de fourniture	[jours]	0
3.6. Délai commercial de fourniture	[jours]	0
3.7. Délai contractuel de levée de dérangement	[heures]	Non applicable
3.8. Frais d'initialisation de l'offre	[€]	0
3.9. Rythme de facturation	[s/s]	60s/60s
3.10. Définition heures pleines (peak hours)	Pas de distinction entre heure pleine et heure creuse	
3.11. Définition heures creuses (off-peak hours)	Pas de distinction entre heure pleine et heure creuse	
3.12. Option(s) de paiement (à énumérer et décrire)	<p>Les montants établis sur la facture sont payables dans le délai mentionné sur la facture. Le paiement s'effectue aux numéros de compte indiqués sur la facture avec mention des références, suivant le mode de paiement convenu entre les parties. Le Client doit également fournir à cet égard toutes informations et documents nécessaires tels que sollicités par Tango. Le règlement anticipé des factures ne donne lieu à aucun escompte.</p> <p>Le Client qui prétend ne pas avoir reçu sa facture est cependant tenu d'acquitter le montant que Tango lui indique. Ce montant sera justifié par un duplicata de la facture initiale qui lui sera fournie suite à sa demande. Des frais administratifs peuvent être facturés lors de la demande d'un duplicata (cf. Liste des Tarifs Administratifs).</p> <p>L'expiration du délai de paiement met de plein droit le Client en demeure de payer sans qu'il y ait besoin d'une sommation. Des intérêts moratoires seront calculés au taux conforme à la loi du 18 avril 2004 sur les délais de paiement et intérêts de retard. Les intérêts seront dus à partir de l'expiration du délai de paiement. En cas de défaut ou de retard de paiement ou de doute sérieux quant à la solvabilité du Client, Tango se réserve le droit de demander, à tout moment, au Client la constitution d'une avance sur consommation ou dépôt de garantie à première demande prévue à l'article 3.15.2. Sans préjudice des dispositions de l'article 3.20 des Conditions Générales, Tango se réserve le droit de suspendre partiellement ou totalement le Service offert au Client qui refuse de constituer la garantie sollicitée. Tango est en droit, en cas de retards successifs de paiement donnant lieu à l'envoi de rappels de facturer les frais administratifs résultant de ces rappels, dont le montant forfaitaire est indiqué dans la Liste des Tarifs. Il est de même des frais de récupération de créance que Tango confierait à un tiers (cf. Liste des Tarifs Administratifs). En cas de défaut ou de retard de paiement, de non respect par le Client de ses obligations, de fausse déclaration, de risque d'insolvabilité, d'ouverture de procédure collective, de fraude avérée ou présumée, ou d'autres motifs légitimes, Tango pourra déclarer les créances du Client immédiatement exigibles, sans préjudice des droits de suspension partielle ou totale, voire de résiliation aux torts exclusifs du Client conformément à l'article 3.20.2 des Conditions Générales. Tango se réserve en outre le droit d'entreprendre toute action visant à obtenir le paiement de ses créances, ainsi que la réparation de son préjudice et des frais engagés. Tout retard de paiement de deux échéances entraîne automatiquement l'application d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la facturation.</p>	
3.13. Résiliation du contrat (décrire)		
<p><b>Règles de résiliation</b></p> <p>En application de l'article 3.20 des Conditions Générales pour les Services Tango, les règles en cas de résiliation sont les</p>		

suivantes.

#### Résiliation par Tango.

Les Contrats peuvent être suspendus totalement ou partiellement par Tango, sans mise en demeure préalable dans les cas prévus à l'article 3.20.1 de nos Conditions Générales. Il s'agit notamment des cas de fraude du Client, de retard ou de défaut de paiement et de perturbation des réseaux, de non respect par le Client de ses obligations envers Tango nées du Contrat, des conditions d'utilisation des Services.

En cas de résiliation du Contrat aux torts du client, les sommes restant dues deviennent immédiatement exigibles. Le Client est tenu de payer à Tango :

- dans le cas d'une option GSM ou d'une subvention d'un équipement : la totalité des redevances de l'option GSM ou de la subvention d'équipement à échoir jusqu'à l'expiration de la période minimale comme si l'exécution de celle-ci s'était poursuivie normalement jusqu'à son terme ;
- dans le cas d'un service et/ou option de communications avec ou sans subvention d'un équipement : une indemnité de dédit reprise dans la Liste ci-dessous.

#### Résiliation par le Client.

Résiliation du Contrat et/ou Service(s) et/ou Options à durée indéterminée. Le Client peut résilier son contrat à durée indéterminée à tout moment par lettre recommandée. La résiliation aura lieu dans les 15 jours calendrier suivant la réception de la demande du Client.

Résiliation du Contrat et/ou Service(s) et/ou Options à durée déterminée.

En cas de motifs légitimes :

Le client peut mettre fin au Contrat pendant la période d'engagement minimum pour motif légitime c'est à dire en cas de survenance en cours du contrat d'un évènement imprévisible Si des Equipements ont été fournis et/ou loués par Tango au Client et/ou si le Client a souscrit à une option GSM ou bénéficie d'une subvention d'équipement, le Client devra retourner les Equipements complets (accessoires inclus) en bon état et dans un emballage adapté dans un délai maximum de 15 (quinze) jours à compter de la désactivation du service. A défaut, Tango pourra facturer au Client le montant des redevances dues au titre d'une option GSM ou d'une subvention d'équipement s'il y a lieu, à échoir jusqu'à l'expiration de la période minimale comme si l'exécution de celle-ci s'était poursuivie jusqu'à son terme suivant la Liste reprise ci-dessous.

Dans le cas d'un Service et/ou Option de communications avec subvention d'un Equipement, le Client reste redevable d'une indemnité correspondant à la valeur résiduelle de l'Equipement au moment de la résiliation communiquée par Tango suivant Liste reprise ci-dessous.

Absence de motifs légitimes :

Dans ce cas, le Client est tenu de payer à Tango :- dans le cas d'une option GSM ou d'une subvention d'un équipement : la totalité des redevances de l'option GSM ou de la subvention d'équipement à échoir jusqu'à l'expiration de la période minimale comme si l'exécution de celle-ci s'était poursuivie normalement jusqu'à son terme ; - dans le cas d'un service et/ou option de communications avec ou sans subvention d'un équipement : une indemnité de dédit.

3.14. Frais dus au moment de la résiliation du contrat, y compris le recouvrement des coûts liés aux équipements terminaux

Pas de frais applicable à l'arrêt de l'option Tango Forfait bloqué

3.15. Frais liés à la portabilité des numéros et autres identifiants

Non applicable

3.16. Accès aux services VoIP garantie via GPRS (décrire)

Non applicable

3.17. Option(s) (à énumérer et décrire)

4. Coûts du service

4.1. Abonnement

[€]

2€

	mensuel		
4.2.	Carte prépayée	[€]	Non applicable
4.3.	Possibilité de rechargement	[€]	Non applicable
4.4.	Consommation minimale mensuelle/annuelle	[€]	Non applicable
4.5.	Consommation mensuelle incluse	[€]	L'option forfait bloqué ne comprend pas de communications. Cette option permet de bloquer les communications hors forfait des abonnements Tango Smart
4.6.	Consultation de la messagerie vocale	[€]	Gratuit : Conditions Standards
4.7.	Facture par email (Réduction)	[€]	Gratuit : Conditions Standards
4.8.	Facture détaillée par numéro envoyée par email (Réduction)	[€]	Gratuit : Conditions Standards
4.9.	Facture en ligne (webbilling)	[€]	Gratuit : Conditions Standards
4.10.	Fonction d'appel en conférence	{€}	Conditions Standards
4.11.	Accès aux services WAP de l'opérateur	[€]	Pas applicable dans ce contexte
4.12.	Carte SIM supplémentaire		
4.13.	Blocage de la carte SIM	[€]	Gratuit
4.14.	Blocage / Déblocage de certains types de communications	[€]	Blocage – 5,26€ Déblocage - Gratuit
4.15.	1 numéro de groupe et 1 numéro secondaire	[€]	Pas applicable dans ce contexte
4.16.	2 mêmes numéros	[€]	Pas applicable dans ce contexte
4.17.	Changement de carte SIM	[€]	10,17€
4.18.	Changement de numéro de téléphone mobile	[€]	15,26€
4.19.	Changement du titulaire d'un raccordement	[€]	Pas applicable dans ce contexte
4.20.	Choix de son numéro de téléphone	[€]	15,26€
4.21.	Demande de code PUK/PIN	[€]	Gratuit
4.22.	Déblocage du SIMLOCK du téléphone mobile	[€]	Avant la fin de la période d'engagement sur l'option mobile : 152,61€ Après la fin de la période d'engagement sur l'option mobile : 50,87€
4.23.	Activation / désactivation de la déviation des appels	[€]	Gratuit
4.24.	Messagerie vocale	[€]	Pas applicable dans ce contexte
4.25.	Désactivation de la	[€]	10,17€

messagerie vocale		
4.26. Changement d'adresse de facturation	[€]	Gratuit
4.27. Changement de numéro de téléphone (prix par numéro)	[€]	15,26€
4.28. Inscription dans l'annuaire	[€]	Pas applicable dans ce contexte
4.29. Envoi d'un mail via un SMS	[€]	Pas applicable dans ce contexte
4.30. Option(s) (à énumérer et décrire)		
5. Coûts communications nationales hors options		
5.1. Appels nationaux vers les numéros mobiles (peak/off-peak) [€/min]		
5.1.1. On-net-call		
5.1.2. Off-net call		
5.2. Appels nationaux vers les numéros fixes (peak/off-peak) [€/min]		
5.2.1. On-net-call		
5.2.2. Off-net call		
5.3. Appels nationaux vers les numéros VoIP1 (peak/off-peak) [€/min]		
5.3.1. On-net-call		
5.3.2. Off-net call		
5.4. Appels vidéo vers les numéros mobiles (peak/off-peak) [€/min]		
5.4.1. On-net-call		
5.4.2. Off-net call		
5.5. Consultation de sa messagerie vocale (peak/off-peak) [€/min]		
5.5.1. On-net-call		
5.5.2. Off-net call		
5.6. Option(s) communications nationales (à énumérer et décrire)		
5.7. SMS (Service de messagerie)		
5.7.1. Réception SMS	[€/SMS]	
5.7.2. Envoi vers le même réseau mobile	[0.0916€/SMS]	
5.7.3. Envoi vers les autres réseaux mobiles nationaux	[0.0916€/SMS]	
5.7.4. Option(s) SMS national (à énumérer et décrire)		
5.8. MMS (Service de messagerie multimédia)		
5.8.1. Réception MMS	[€/MMS]	
5.8.2. Envoi MMS vers le même réseau mobile	[≤ 30 KB - 0,3561 €/MMS ; > 30 KB - 0,3561 €/MMS]	
5.8.3. Envoi MMS vers les autres réseaux mobiles nationaux	[≤ 30 KB - 0,3561 €/MMS ; > 30 KB - 0,3561	

<sup>1</sup> Les numéros de la plage '20', voir la décision 04/79/ILR du 21 octobre 2004.

	€/MMS]	
5.8.4. Option(s) MMS national (à énumérer et décrire)		
6. Coûts communications nationales hors options		
6.1. Connexion data mobile national	[5€/GB]	
6.2. Option(s) connexion data mobile national (à énumérer et décrire)		
7. Coûts communications nationales vers internationales		
7.1. Zone Frontalière		
7.1.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	
7.2. Zone 1		
7.2.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	€/min]	
7.2.2. Appels vers un numéro mobiles (peak/off-peak)	[€/min]	
7.2.3. Envoi SMS	[€/SMS]	
7.2.4. Envoi MMS	[≤ 30 KB - €/MMS ; > 30 KB - €/MMS ; > 100 KB - €/MMS]	
7.3. Zone 2		
7.3.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	
7.3.2. Appels vers un numéro mobiles (peak/off-peak)	[€/min]	
7.3.3. Envoi SMS	[€/SMS]	
7.3.4. Envoi MMS	[≤ 30 KB - €/MMS ; > 30 KB - €/MMS ; > 100 KB - €/MMS]	
7.4. Zone 3		
7.4.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	
7.4.2. Appels vers un numéro mobiles (peak/off-peak)	[€/min]	
7.4.3. Envoi SMS	[€/SMS]	
7.4.4. Envoi MMS	[≤ 30 KB - €/MMS ; > 30 KB - €/MMS ; > 100 KB - €/MMS]	
7.5. Zone Reste du Monde		
7.5.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	
7.5.2. Appels vers un numéro mobiles (peak/off-peak)	[€/min]	
7.5.3. Envoi SMS	€/SMS]	
7.5.4. Envoi MMS	[≤ 30 KB - €/MMS ; > 30 KB - €/MMS ; > 100 KB - €/MMS]	
7.6. Zone Satellites		
7.6.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[ €/min]	
7.6.2. Appels vers un numéro mobiles (peak/off-peak)	[€/min]	
7.6.3. Envoi SMS	[€/SMS]	

7.6.4. Envoi MMS		[≤ 30 KB - €/MMS ; > 30 KB - €/MMS ; > 100 KB - €/MMS]				
7.7. Option(s) appels internationales (à énumérer et décrire)						
7.8. Option(s) envoi SMS (à énumérer et décrire)						
7.9. Option(s) envoi MMS nationales vers internationales (à énumérer et décrire)						
8. Communications émises à l'étranger (Roaming)	[€/min]	Tarif si utilisation du crédit d'une recharge prépayée. Sinon les communications sont bloquées				
Zone 1						
Vous êtes en zones roaming		Appels vers les zones internationales (€/min)			Appel reçus	
	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	
Zone 1						
Zone 2						
Zone 3						
Zone 4						
SMS et MMS envoyés depuis l'étranger [€/SMS ; €/MMS] (Veuillez ajouter les zones définies)						
Envoyer vers les zones		des SMS			des MMS (0-100KB)	
Depuis la zone 1						
Depuis la zone 2						
Depuis la zone 3						
Depuis la zone 4						
8.1. Option(s) communications depuis l'étranger (à énumérer et décrire)						
8.2. Option(s) SMS envoyés depuis l'étranger (à énumérer et décrire)						
8.3. Option(s) MMS envoyés depuis l'étrangers (à énumérer et décrire)						
9. Connexion data mobile depuis l'étranger (Veuillez ajouter les zones définies)						
de la zone 1		€/ MB		Incréments : 1KB/1KB		
de la zone 2		€/ MB		Incréments : 10KB/10KB		
de la zone 3		€/ MB		Incréments : 10KB/10KB		
de la zone 4		€/ MB		Incréments : 10KB/10KB		
<b>Tarif si utilisation du crédit d'une recharge prépayée. Sinon les communications sont bloquées</b>						
9.1. Option(s) connexion data mobile depuis l'étranger (à énumérer et décrire)						
10. Frais supplémentaires						
10.1. Duplicata du contrat	[€]	30,52€				
10.2. Duplicata de la facture de base	[€]	5,09€ dans la limite des 6 derniers mois (envoi par email ou courrier postal)				
10.3. Duplicata de la facture détaillée	[€]	15,26€ dans la limite des 6 derniers mois (envoi par email ou courrier postal)				
11. Divers						

Caractéristiques techniques principales [par principal il faut comprendre celles qui sont indispensables pour mettre en service « soi-même » (donc par le consommateur lui-même à son domicile) le service et/ou réseau concerné par ce consommateur]	
<b>12. Options (à énumérer et décrire)</b>	